



Municipalité d'Alleyn et Cawood Municipality of Alleyn and Cawood

246

DB25

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Alleyn et Cawood, le 23 mars 2005

MEMBERS OF COUNCIL

Mayor
Joseph Squitti

Councillors
Michel Chartrand
Ricky Lafleur
Carl Mayer
Allen Peck
Charlene Scharf
Gerald Stevenson

Director General
Kim Cartier-Villeneuve

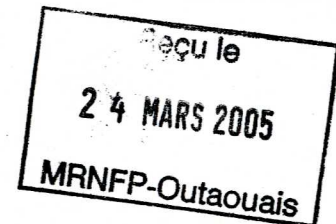
Municipal/Building Inspector
Richard Courchaine

SUPPORTERS OF:
Danford Lake Recreation
Association
President - Roger Johnson

Danford Lake Volunteer
Fire Fighters Association
Fire Chief - Jason Emery

Mont O'Brien Association
President - Michele Sura

Monsieur Patrick Autotte
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS
DIRECTION RÉGIONALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE
PUBLIC DE L'OUTAOUAIS
170, rue de l'Hôtel de Ville
Gatineau (Québec) J8X 4C2



N/Réf. : FOOS-001

Objet : Cession d'un terrain public à la Municipalité de Alleyn et Cawood.

Bonjour Patrick,

Pour faire suite à nos rencontres du 6 janvier et du 4 février 2005, je désire, par la présente, confirmer certains éléments relativement au sujet mentionné en rubrique.

La Municipalité de Alleyn et Cawood désire acquérir certains terrains publics dont vous avez la garde. Ces terrains serviront à l'établissement d'un Centre d'innovation, d'enfouissement et de valorisation des matières résiduelles pouvant desservir la région de l'Outaouais par l'entrepreneur LDC Gestion et Services Environnementaux .

Selon les discussions tenues lors de nos rencontres, nous avons compris qu'à la condition que le site prévu soit identifié dans le Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC du Pontiac, et qu'un certificat d'autorisation permettant l'établissement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) soit émis par le Ministère de l'environnement, ces terrains seraient remis à la Municipalité de Alleyn et Cawood sans frais, sauf ceux reliés aux actes notariés et d'arpentage légal.

Si certains faits établis dans la présente ne s'avèreraient pas exactement conformes aux termes de référence de notre conversation, je te prierais stp de m'en aviser le plus tôt possible. Le cas non échéant, la Municipalité avisera officiellement le promoteur LDC qu'il peut nous présenter comme futur propriétaire du terrain délimité à l'annexe A de l'avis de projet.

10 ch. Jondée Rd., Danford Lake, Qc. J0X 1P0e-mail:

mun.alleyn.cawood@qc.aibn.com website: www.danfordlakevillage.qc.ca
C:\Mes documents\Alleyn et Cawood\MRN 1.doc Telephone: (819) 467-2491 Fax: (819) 467-3133

Page 1 de 1

2441
HORS SERVICE 2/09/05

Tu trouveras en pièce jointe, une copie de cet avis que le promoteur LDC a soumis au Ministère de l'Environnement le 16 mars.

Veuille, je te prie Patrick, agréer l'expression de mes meilleures salutations,

Richard Courchaine
Richard Courchaine
Inspecteur Municipal
Municipalité de Alleyn et Cawood

Le 30 mars 2005

Monsieur Richard Courchaine, inspecteur municipal
Municipalité d'Alleyn et Cawood
10, ch. Jondee
Danford Lake (Québec) J0X 1P0

N/Réf. : 709175 00 000

Objet : Centre d'innovation, d'enfouissement et de valorisation des matières résiduelles – Rectification des faits - Cession de terrains publics

Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous avons reçu votre lettre du 23 mars dernier concernant le sujet mentionné en objet.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) tient à vous souligner que la municipalité ne peut pas aviser officiellement le promoteur qu'elle est propriétaire desdits terrains.

Comme vous le savez, les terrains concernés sont de la propriété du gouvernement du Québec. Lors de nos rencontres, nous vous avisons que le projet doit être soumis au préalable à une analyse et à une consultation de nos partenaires ministériels avant la prise de décision finale du secteur du Territoire.

Aussi, nous vous sensibilisons au fait que le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et la conformité au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Pontiac sont des documents requis avant d'amorcer l'analyse des terrains demandés.

Nous profitons donc de l'occasion pour vous réitérer que la cession à titre gratuit en faveur de la municipalité est actuellement privilégiée par le MRNF pour la réalisation de ce type d'équipement sur votre territoire.

M. Richard Courchaine

2

Dans l'attente des documents demandés, nous vous prions d'agréer, monsieur,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

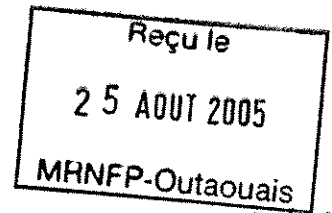
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Autotte', written in a cursive style.

Patrick Autotte
Technicien en gestion du territoire

OGILVY RENAULT

LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Ligne directe : (418) 640-5002
Télécopieur direct : (418) 640-1500
jpiette@ogilvyrenault.com



accuse Téléphone
7 septembre
P.A.

Québec, le 24 août 2005

Monsieur José Bonyème
Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Outaouais
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Gouvernement du Québec
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Gatineau (Québec) J8X 4C2

OBJET : Offre d'achat d'une propriété du domaine public
Notre dossier : 01014140-0001

Monsieur Bonyème,

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de discuter d'une offre d'achat que la municipalité d'Alley-et-Cawood a l'intention de soumettre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, relativement à une partie des lots 29 à 37, rangs 3 et 4 du cadastre du canton d'Alley, dans la municipalité d'Alley-et-Cawood, qui appartient au domaine public québécois.

Cette offre d'achat s'inscrit dans le cadre du projet d'implantation d'un établissement d'élimination et de valorisation des matières résiduelles qui est proposé par la compagnie LDC Gestion et Services environnementaux, avec l'accord des autorités municipales d'Alley-et-Cawood.

Ce projet a été soumis il y a déjà quelques mois au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conformément aux dispositions des articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2.).

Pour respecter les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il importe que le promoteur dépose un titre ou une offre d'achat de la propriété où il propose l'implantation de son projet.

Après discussion avec les autorités municipales, il a été convenu que la municipalité d'Alley-et-Cawood ferait d'abord une offre d'achat au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la propriété susmentionnée et que la compagnie LDC Gestion et Services environnementaux déposerait également une offre d'achat pour cette propriété auprès de la municipalité d'Alley-et-Cawood.

Il y aura donc, dans ce dossier, deux offres d'achat.

Nous vous transmettons sous ce pli une description foncière et un plan de la propriété visée par lesdites offres d'achat, tels qu'établis par l'arpenteur-géomètre Christian Schnob le 21 juin 2005.

Déjà, la municipalité d'Alleyn-et-Cawood vous a soumis le formulaire intitulé « *Demande d'utilisation du territoire public* » en date du 23 mars 2005. Comme l'acquéreur de cette propriété est une municipalité, est-il nécessaire de vous faire parvenir un chèque pour les frais d'ouverture du dossier (25 \$, TPS et TVQ en sus)?

Nous avons été informés par votre technicien en gestion du territoire, monsieur Patrick Autotte, que vous exigez normalement, pour un projet de cette nature, la production du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et un document établissant la conformité du projet au plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté.

Comme le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige pour sa part une offre d'achat ou un titre complet pour les fins de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous proposons de résoudre cette difficulté en inscrivant une condition dans lesdites offres d'achat à l'effet que l'achat ne pourra survenir que si un certificat d'autorisation est délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à ce dossier.

Je vous prie de communiquer avec le soussigné par téléphone afin que nous puissions discuter de ce dossier.

Veillez agréer, monsieur Bonyème, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

OGILVY RENAULT, S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean Piette
Avocat
Associé principal

JP/lb

Pièces jointes

c.c. Monsieur André Poulin

Le 22 septembre 2005

Monsieur Jean Piette, avocat
Ogilvy Renault
2^e étage
500, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2J7

N/Réf. : 709175 00 000

V/Réf. : 01014140-0001

Objet : Demande d'achat des lots 29 à 37 du rang III et des lots 31 à 37 du rang IV du canton d'Alleyne à des fins de lieu d'enfouissement technique - municipalité de Danford Lake

Monsieur,

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) vous informe qu'il a bien reçu votre correspondance du 24 août 2004 adressée à monsieur José Bonyème concernant l'objet mentionné en rubrique. Nous portons à votre attention que monsieur Bonyème est remplacé par monsieur Paul-André David.

Tel que discuté au téléphone, nous vous informons que le demandeur n'est plus la municipalité d'Alleyne et Cawood, mais bien l'entreprise LDC Gestion et services environnementaux dont vous avez le mandat de représenter dans ce dossier.

Le MRNF tient à vous souligner que l'aliénation d'un terrain appartenant au domaine de l'État est effectuée à la valeur marchande et que les frais d'arpentage et de préparation de l'acte notarié sont à la charge du client. En ce qui a trait au suivi dudit dossier, nous poursuivons l'analyse du dossier et entamons la consultation de nos partenaires ministériels.

De plus, suite à notre rencontre du 7 septembre dernier avec monsieur Denis Rouleau, une entente entre le promoteur et les détenteurs de contrats d'approvisionnement forestier (CAF) sur le site est privilégiée par LDC Gestion et services environnementaux afin d'assurer une accessibilité à la ressource forestière par les détenteurs de CAF. Nous vous réitérons qu'il est aussi possible de prévoir une clause conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation à l'acte de vente.

Enfin, veuillez nous faire parvenir un chèque de 28,76 \$ au nom du *ministre des Finances du Québec* pour les frais d'ouverture du dossier de votre client.

Nous vous remercions de votre collaboration et pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le soussigné aux coordonnées inscrites au bas de la première page.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick Autotte
Technicien en gestion du territoire

c.c. M. Denis Rouleau, président, LDC Gestion et services environnementaux

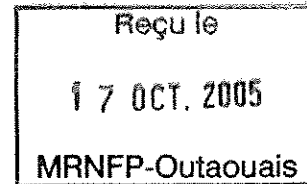
OGILVY RENAULT

LLP / S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Ligne directe : (418) 640-5002
Télécopieur direct : (418) 640-1500
jpiette@ogilvyrenault.com

Québec, le 3 octobre 2005

Monsieur Patrick Autotte
Technicien en gestion du territoire
Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Outaouais
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Gouvernement du Québec
Bureau 7.340
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec)
J8X 4C2



OBJET : Demande d'achat des lots 29 à 37 du rang III et des lots 31 à 37 du rang IV du canton d'Alleyn à des fins de lieu d'enfouissement technique – municipalité de Danford Lake

Votre dossier : 709175 00 000

Notre dossier : 01014140-0001

Monsieur Autotte,

J'ai bien reçu votre correspondance du 22 septembre 2005 relativement à l'objet mentionné en rubrique.

Nous avons pris bonne note de la position que vous nous avez communiquée dans votre correspondance.

Nous comprenons notamment que l'aliénation du terrain du domaine public requis pour l'implantation du projet de gestion de matières résiduelles de notre cliente se fera directement avec celle-ci, c'est-à-dire avec LDC Gestion et Services environnementaux inc.

Nous comprenons également que vous avez entamé la consultation de vos partenaires ministériels. Vous aurez noté l'appui de la municipalité d'Alleyn-et-Cawood à l'égard de ce projet.

Vous serait-il possible de nous indiquer quels sont les détenteurs de contrats d'approvisionnement forestier (CAF) sur le site en question afin que nous puissions

communiquer avec eux et convenir des modalités d'accessibilité à la ressource forestière lors de la mise en œuvre de ce projet?

Afin de couvrir les frais d'ouverture du dossier de notre client, nous vous transmettons par la présente un chèque de 28,76 \$ tiré au nom du ministre des finances.

Nous vous saurions gré de nous tenir au courant de l'évolution des consultations interministérielles aux termes desquelles j'imagine que vous nous ferez parvenir une offre d'achat pour ledit terrain.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin d'informations supplémentaires relativement au projet ou pour toute autre élément qui pourrait être susceptible de faire progresser ce dossier.

Veillez agréer, monsieur Autotte, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean Piette
Avocat
Associé principal

JP/lb

p.j.

c.c. Monsieur Denis Rouleau

DATE	No FACTURE INVOICE NO.	MONTANT AMOUNT	ESCOMPTE DISCOUNT	DÉTAIL DE FACTURE INVOICE DESCRIPTION	MONTANT NET NET AMOUNT
04-10-05	041005JP	28.76	0.00	MINISTRE DES FINANCES- copies #1014140-1 / JP 10258	28.76

Bordereau de télécopie

Date :	2006/01/30	Nombre total de pages :	2
Destinataire	Nom :	Organisme :	Ogilvy Renault
	Adresse :		
	Téléphone :	Télécopieur :	1 (418) 640-1500
Expéditeur	Nom :	Unité administrative :	Direction régionale de la gestion du territoire public Région de l'Outaouais (2700)
	Téléphone : (819) 772-3487 poste 231		Télécopieur : (819) 772-3958

Message : Tel que discuté, nous vous confirmons que pour le projet de votre client, le processus d'évaluation environnementale est retenu.

Le mécanisme de consultation est coordonné par le ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP) et dont nous serons sollicité pour fournir un avis.

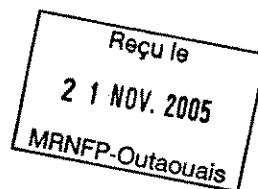
Les démarches d'une consultation régionale par le MRNF sont donc arrêtées

Bonne journée

(Politique de confidentialité)

Ce document est destiné à l'usage exclusif du destinataire et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire, il est prié d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de détruire le document par la suite.

DESTINATAIRES : M^{mes} Louise Ouellet
Paule Tétu
MM. George Arsenault
Marc Ledoux



DATE : Le 11 novembre 2005

OBJET : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Danford Lake par LDC, Gestion et services
environnementaux
Bordereau : 20051111-25

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du projet cité en rubrique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sera sollicité par la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour fournir un avis sur l'étude d'impact.

À titre d'information, vous trouverez jointe une copie de l'avis de projet déposé pour le promoteur, de même qu'une copie de la directive du MDDEP. Nous vous tiendrons informés des étapes à suivre dans ce dossier.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mario Gosselin".

Mario Gosselin

MG/JFB/cv

P. j.